



Fiche d'inscription formation

À retourner au plus tard le 16 Février 2024

Par courrier ou par mail à l'attention de Fanny OLIVIER

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle

(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 93040081104

NOM – Prénom :

Nom de jeune fille :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél. : Port. : Mail :

Vous êtes :

Salarié(e) OPCO :

Chef d'exploitation, contributeur VIVEA à jour de ses cotisations

Autre statut Précisez :

NB : En cas de difficulté de compréhension de la langue ou de handicap nécessitant une prise en charge particulière, contactez Fanny OLIVIER au 04.92.87.70.52

L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise :

N° SIRET (14 chiffres) : _____ / _____ / _____ / _____

Adresse (si différente de ci-dessus) :

.....

Téléphone portable : / Téléphone fixe :

Mail :

Contact de la personne si différente du/de la stagiaire :

FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation : PREVENTION DES RISQUE LIES AU DEVELOPPEMENT DES LEGIONELLES - TAR

Dates de formation : 12 Mars 2024

Durée de la formation (nombre d'heures) : 1 jour soit 7 heures

RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque de **73 €** (63 € de reste à charge + 10 € de participation forfaitaire par repas) par formation et par personne libellé à l'ordre du CRIEPPAM.

Validation d'inscription sous réserve de places disponibles et d'adéquation avec le public visé prioritaire (cf. questionnaire de pré-formation).

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente.


Pour l'entreprise (Mentionner bon pour accord)

Pour le CRIEPPAMNOM, Prénom

Fait à, le

Tampon et signature

PREVENTION DES RISQUES LIES AU DEVELOPPEMENT DES LEGIONELLES - TAR

Objectif	Définir et maîtriser le procédé de distillation à la vapeur d'eau des huiles essentielles dans les distilleries de plantes à parfum.				
Dates et Lieu	1 jour soit 7 heures	Dates : le 12 Mars 2024			
	CRIEPPAM – 271 Impasse Gustave Fenoul - 04100 MANOSQUE Sous réserve d'accord VIVEA et d'inscrits suffisants (6 minimum) voir CGV				
Tarif	<table border="1"> <tr> <td>TARIF</td> <td>Formation de 1 jour :</td> <td>217 € NET</td> </tr> </table> <p>Si vous êtes cotisant VIVEA à jour de vos cotisations, la prise en charge est possible à hauteur de 22 € par heure de formation soit un reste à charge de 63 €.</p>		TARIF	Formation de 1 jour :	217 € NET
TARIF	Formation de 1 jour :	217 € NET			
Modalités pratiques	<p>Horaires : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 Déjeuner : Participation forfaitaire de 10€/repas</p> <p> : accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nos salles répondent aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public). Pour les formations sur le terrain, nous adapterons le choix des exploitations agricoles ou des parcelles culturales à visiter pour qu'elles soient accessibles. Une adaptation de la formation est envisageable pour les personnes en situation de handicap.</p>				
Pré-requis	Maîtrise de la langue française.				
Public visé prioritaire	Personnel en contact avec les installations à risques ou susceptibles de les exploiter.				
Objectifs opérationnels, programme et méthodes pédagogiques	<p>Programme de formation : <u>Tour de table</u> Prévention des risques liés au développement des légionelles dans les installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air</p> <p>INTRODUCTION <u>I - Légionelles et légionellose</u> o Rappel concernant la légionellose o La bactérie Legionella - Les facteurs de développement dans l'environnement</p> <p><u>II – Le cas des tours de refroidissement</u> Les moyens de lutte contre les Legionella o Les règles d'implantation / la conception du réseau et des tours o La conduite de l'installation / la stratégie de traitement de l'eau d'appoint : La stratégie de traitement de l'eau du circuit – Comment justifier le traitement de l'eau ? – Sous-produits et aspects environnementaux o La surveillance et la maintenance de l'installation o Les règles de sécurité</p> <p><u>III – Aspects réglementaires</u> o Arrêtés du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant des régimes de la déclaration et de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (TAR, Condenseur, électrofiltre par voie humide, ...). o Autres obligations réglementaires</p> <p><u>IV – Réalisation des prélèvements</u></p> <p>CONCLUSION</p>				
Modalités d'évaluation	Nous réalisons à chaque fin de formation une évaluation à chaud sur la base des objectifs définis dans la fiche de programme.				
Contacts	<p>Inscriptions : Fanny OLIVIER – 04.92.87.70.52 – secretariat@crieppam.fr Pédagogie : Ludovic STRUYVE, responsable du pôle machinisme et transformation – ludovic.struyve@crieppam.fr</p>				